

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 271

Artikel: Nos pics sourcilleux, nos vertes campagnes et nos champs de tir
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

miques qui résultent de besoins non satisfaits (cette aide est précédée d'une enquête scientifique sur ces besoins);

d) il favorise le sens de la responsabilité sociale du civiliste.

5. Le service civil comprend, dans les limites précisées au point 4, les formes suivantes :

a) service social (dans les hôpitaux, centres médico-pédagogiques, centres sociaux, éducatifs et de loisirs, régions rurales défavorisées, aménagement de quartiers et de logements, collaboration dans les écoles et les administrations etc.);

b) secours en cas de catastrophe;

c) aide au développement, sans discrimination d'aucune sorte;

d) collaborations diverses (scientifiques, administratives, informatiques) avec organisations travaillant pour la paix.

6. Les formes de service prévues au point 5 peuvent être réalisées sur le plan national ou international.

7. L'organisation du service civil non violent est confiée à des institutions privées ou publiques, nationales ou internationales qui satisfont aux conditions énoncées au point 4.

8. Celui qui opte pour un service civil a droit à une formation générale conforme à l'esprit défini au point 4, ainsi qu'à une formation spécialisée tenant compte des capacités individuelles et de la forme de service choisie.

VALAIS

Nos pics sourcilleux, nos vertes campagnes et nos champs de tir

Il y a trois ans déjà, nous avons révélé (DP 161) l'emprise du Département militaire fédéral sur le sol national, et ses méthodes d'acquisition: achats dans le plus grand secret — même le gouvernement cantonal intéressé n'est mis au courant qu'après coup. Il s'agissait alors du canton de Fribourg.

Le DMF a une conception toute particulière du développement; repoussé des régions urbaines et industrialisées, il jette son dévolu de préférence sur les parties les plus défavorisées du pays, en offrant, prétend-il, une solution au sous-développement. En fait, il oblitère un peu plus et parfois définitivement les possibilités des régions concernées.

Cette fois, c'est le Haut-Valais qui est en cause. Dans le No 2 de son journal « Rote Anneliese », le mouvement « Kritische Oberwallis » qui, depuis deux ans, lance des pavés dans les eaux dormantes de la vie valaisanne, ouvre le dossier des appétits militaires à l'égard de cette contrée.

Les procédés restent les mêmes. Le DMF trouve là des terrains bon marché en jouant les propriétaires les uns contre les autres. Une fois implanté, grâce à son droit d'expropriation, il peut forcer les propriétaires voisins à céder leurs terres au prix fixé par lui. Plus tard, seulement, les habitants de la région auront connaissance de ses projets. Trop tard.

Berne a mis en place des mesures pour favoriser les régions de montagne. Pour certaines d'entre elles, la seule possibilité de survie s'appelle le tourisme. Dans le même temps, le Département militaire développe et crée des places de tir et des champs d'aviation. L'environnement rêvé pour accueillir les touristes.

Les contre-parties économiques procurées par l'implantation militaire sont insignifiantes; le DMF

ne paie pas d'impôts, il n'offre que fort peu de places de travail et se fait tirer l'oreille pour dédommager les lésés.

Un programme pour la résistance

Quatre aérodromes et un grand nombre d'installations militaires, pour une région qui abrite 60 000 habitants; une commune, celle de Rarogne, dont le tiers du territoire de plaine est aux mains de la Confédération. « Kritische Oberwallis » peut raisonnablement poser la question: le DMF a-t-il l'intention de créer chez nous une région vouée à l'instruction (Ausbildungsregion), comme cela a été préconisé par de hauts responsables de l'armée? Fort de son dossier, le mouvement lance un appel à la résistance pour tenter de faire pièce à la passivité complice du Gouvernement valaisan et des élus valaisans à Berne. En premier lieu, refus des contacts avec le DMF, si ce n'est sur un plan régional; refus de discuter avec le DMF sans connaître en détail ses plans à long terme; refus des particuliers de vendre leurs terrains; organisation de l'opposition au sein d'une commission militaire du Haut-Valais; information rapide et exhaustive des populations concernées par des projets militaires; centralisation de l'opposition juridique. « Kritische Oberwallis » a, d'autre part, lancé une pétition.

L'aveu de M. Gnaegi

Le DMF, paradoxalement, n'aime pas le bruit. Si le « Nouvelliste du Rhône », fidèle à sa politique de désinformation, a traité l'initiative du mouvement haut-valaisan par la dérision, M. Gnaegi, lui, s'est déplacé dans la vallée de Conches. Certains travaux en cours ont été suspendus. Accompagné d'une pléiade de galonnés, le chef du DMF a tenté d'apaiser les esprits; il a regretté (*sic*) le manque d'information de la population et promis des compensations. Aux Valaisans, sur le terrain, de jouer.

* Kritische Oberwallis, case postale 41, 3904 Naters.